

## Communiqué

Auch, le 22/03/16

# Grippe/Aviaire : des mesures pour l'aval !

Pour lutter contre l'épidémie de grippe aviaire touchant principalement les palmipèdes, un vide sanitaire dans les élevages a été décrété à partir de janvier avec l'arrêt progressif puis complet des activités d'élevage et d'engraissement de canards jusqu'au mois de mai dans 18 départements du Sud-Ouest.

L'ensemble de la filière palmipède et volaille va être impacté avec des incidences financières graves pour toutes les entreprises. A date, les indemnisations financières prévues par l'État ne concernent que l'amont de la filière.

Pourtant les activités «aval» sont également fortement touchées : abatteurs, découpeurs, conserveurs, transporteurs de volailles vivantes, fabricants d'aliments, fabricants d'emballages, de cartonnages et d'étiquettes, entreprises de nettoyage, d'évacuation et traitement des déchets...

Des fermetures d'entreprises pendant plusieurs mois à partir d'avril sont envisagées ; leur seul levier est le dispositif classique du chômage partiel ; elles ne seront donc que faiblement indemnisées.

Face à cet état d'urgence, la CCI a lancé dès février une consultation auprès des entreprises d'aval pour collecter leurs besoins et évaluer l'impact sur l'activité et l'emploi (en coordination avec les CCI des autres départements concernés).

Les premiers **résultats** collectés dans le Gers nous permettent de dresser un premier bilan :

- 24 entreprises se déclarent **impactées** (baisse de CA), représentant un peu plus de **1400 emplois** en équivalent temps plein
- Certaines entreprises font part d'un manque de visibilité et ont du mal à quantifier l'impact sur leur activité.
- En moyenne, la baisse du chiffre d'affaire est estimée entre **20 et 30%**
- Le nombre d'heures de chômage technique pour 2016 est évalué à **150 000 heures** (à la date du 18/3)
- Globalement, les entreprises sont inquiètes pour l'avenir de leur entreprise : Plus de la moitié pensent ne pas pouvoir assurer la pérennité de leur entreprise sans aucune aide financière

Ce 1er état des lieux est encore **partiel** et en **dessous de la réalité**.

C'est pourquoi, la CCI du Gers, au côté des entreprises impactées, demande aux **pouvoirs publics** de prendre des **mesures d'urgence** :

- l'**exonération** de charges (fiscales et sociales)
- le **report** d'un an des remboursements d'emprunt
- des **facilités de trésorerie** selon des dispositifs spécifiques et exceptionnels liés à la gravité de la situation
- des **indemnisations** liées aux pertes d'exploitation pour tout l'aval de la filière palmipèdes
- un **plan de communication** pour restaurer les liens de confiance entre les consommateurs et l'ensemble de la filière et soutenir une offre de produits d'origine Sud-Ouest.

Ces mesures sont **indispensables** pour accompagner et pérenniser les entreprises touchées, et notamment les plus petites, dans les mois à venir.